



La Société Meria (ci-après “Meria”) immatriculée au RCS de Metz sous le numéro 829 840 735 et dont le siège social est situé 7-9 et 11 Boulevard Solidarité 57070 Metz met en place un service de référencement.

ARTICLE 1 – Dispositions générales

Meria met en place un service de référencement qui permet aux Clients de Meria (ci-après le(s) “Client(s)”) « d’inviter un ami » afin de bénéficier respectivement des récompenses en USDC lorsque le total des achats/dépôts atteint une valeur équivalente au minimum à 100 (cent) euros, puis investit sur un Produit de Meria (ci-après un “Produit”) (tel que le Staking ou le Lending), par la personne physique ou morale qui aura utilisé le lien du Client préalablement communiqué. Les Produits de Meria sont directement disponibles sur le Compte de Meria (ci-après le “Compte”).

Le Client est celui qui fait la demande de lien, et le Bénéficiaire (ci-après le “Bénéficiaire”) est celui qui reçoit le lien.

La récompense sera perçue en deux temps : une première fois dès que le Bénéficiaire aura terminé les vérifications d’usage relatives au processus d’entrée en relation et de création de compte, et qu’il aura fait un premier dépôt/achat, puis la seconde partie au moment où le Bénéficiaire aura fait son premier investissement sur un Produit de Meria.

ARTICLE 2 – Les Conditions de participations

Le Client devra être éligible, sous conditions, entre autres, d’avoir un KYC ou KYB valide et avoir rempli toutes les conditions nécessaires relatives aux potentielles mises à jour de son profil client, sous réserve de l’approbation par le personnel de Meria, pour pouvoir « inviter un ami », et le Bénéficiaire devra déposer ou acheter une valeur équivalente au minimum de 100 (cent) euros pour bénéficier du service. Meria se réserve le droit de refuser l’éligibilité du Client de manière discrétionnaire sans avoir de justifications à fournir à ce dernier.

Dès que le Bénéficiaire fera un premier dépôt/achat correspondant à une valeur équivalente de 100 (cent) euros, et sous réserve de son éligibilité en validant les conditions requises.

Le Client recevra une première part des récompenses au moment où le Bénéficiaire aura fait un premier dépôt/achat correspondant à une valeur de 100 (cent) euros, sous réserve des conditions d’éligibilité, puis, une deuxième fois, dès que le Bénéficiaire aura fait un premier investissement sur un Produit de Meria.



Le Client se réserve le droit de modifier la répartition des récompenses avec le Bénéficiaire dans la limite d'un montant total indiqué dans l'offre. A défaut, la répartition se fait équitablement.

Le Bénéficiaire du service de référencement deviendra Client de Meria dès qu'il aura créé son compte sur la plateforme de Meria, et sous réserve que l'ensemble des conditions soient remplies tel qu'indiqué dans les Conditions Générales d'Utilisation & Conditions Spéciales de Vente de Meria (ci-après les "Conditions Générales"). Il sera soumis à l'ensemble des obligations, comme entre autres celles applicables en matière de LCB-FT (Lutte Contre le Blanchiment d'argent et Financement du Terrorisme).

ARTICLE 3 – Modalités de participation

Lors de la demande de génération du lien, le Client devra demander son lien dans un premier temps, puis accepter le présent contrat pour pouvoir bénéficier du service de référencement.

Il devra l'envoyer ensuite au Bénéficiaire de son choix, sous réserve qu'il respecte l'ensemble des Conditions Générales de Meria et qu'il ouvre un compte chez Meria. Le Client ne pourra recevoir sa récompense que si son éligibilité est validée par Meria et que le Bénéficiaire fait un achat/dépôt d'une valeur équivalente au minimum de 100 (cent) euros.

Dès que les deux comptes sont éligibles et que le Client fait la demande de lien, et sous réserve que le montant minimum d'investissement est respecté, Le Client et le Bénéficiaire pourront recevoir leur récompense.

ARTICLE 4 – Responsabilité des Clients

Le Client comprend et accepte qu'il est soumis aux Conditions Générales de Meria, et qu'il ne doit pas utiliser ce service à des fins de contournement de la réglementation.

Le Client comprend et accepte que Meria pourra lui suspendre le service sans préavis et de façon discrétionnaire.

Le Bénéficiaire comprend et accepte qu'en bénéficiant de ce service, il devient Client de Meria et devra respecter l'ensemble des Conditions Générales de Meria et de la réglementation applicable aux Prestataires de Services sur Actifs Numériques.



ARTICLE 5 – Résiliation du service

Meria se réserve le droit de résilier le service à tout moment et de façon discrétionnaire le service de référencement notamment en cas d'utilisation abusive, frauduleuses ou violations des exigences en matière LCBFT, et des présentes conditions de référencement.

Meria se réserve le droit de refuser de façon discrétionnaire les récompenses dès lors qu'elle estime de l'utilisation abusive du Client et/ou du Bénéficiaire.

ARTICLE 6 – Utilisation des données à caractères personnels

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), les Clients et les bénéficiaires du services de référencement ont le droit d'accéder à leurs données personnelles ou de demander leur suppression. Ils disposent également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit de limitation du traitement de leurs données (voir la politique de confidentialité et de protection de la vie privée de Meria, pour plus d'informations).

Les informations personnelles des participants sont collectées par Meria dans le but de bénéficier du service de référencement et sont indispensables. Meria prend les mesures appropriées pour assurer la protection et la confidentialité des informations personnelles qu'elle détient ou traite dans le respect des dispositions du RGPD.

Meria s'engage à ne pas conserver les données personnelles au-delà de la période strictement nécessaire aux fins de leur traitement et conformément à la réglementation applicable. Meria s'engage à archiver ou à supprimer les données à caractère personnel des Clients et des Bénéficiaires dès que la finalité et/ou la durée de leur conservation expire. Ces délais maximaux tels que détaillés dans la Politique de protection de la vie privée et de la confidentialité de Meria s'appliquent à moins que le participant au concours ne demande la suppression ou la cessation du traitement de ses données à caractère personnel avant l'expiration de ces délais.

Meria, responsable du traitement, s'engage à supprimer toutes les données collectées pour lesquelles l'autorisation de conservation n'a pas été obtenue. Ces données ne seront pas utilisées à des fins de sollicitation commerciale ou de marketing. Elles ne seront ni vendues, ni échangées, ni cédées à des tiers de quelque manière que ce soit.

Les Clients et les Bénéficiaires peuvent contacter Meria à tout moment ;

Par courrier, en nous écrivant à l'adresse suivante :



7-9 et 11 Boulevard Solidarité, METZ 57070

Par courrier électronique : legal@meria.com

ARTICLE 7 – Litige et responsabilité

L'exécution du service de référencement est soumise au droit français. Tout litige qui ne pourrait être résolu à l'amiable sera soumis à la juridiction française compétente.

Toute contestation ou réclamation, pour quelque raison que ce soit, devra être transmise à Meria par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse de Meria, 7-9 et 10 Boulevard Solidarité 57070 Metz ou par mail à l'adresse : legal@meria.com.

Meria se réserve le droit d'écouter, proroger, reporter, modifier ou annuler les conditions de référencement si les circonstances l'exigent, et notamment en cas de force majeure, sans qu'il ne puisse être prétendu à aucune indemnité des Clients et des Bénéficiaires ou que la responsabilité de Meria en puisse être engagée de ce fait.

Sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, Meria pourra annuler ou suspendre tout ou partie du service de référencement s'il apparaît que des fraudes ou irrégularités sont intervenues sous quelque forme que ce soit lors de son déroulement, sans préjudice des poursuites que Meria se réserve le droit d'effectuer à l'encontre des personnes en cause.

Meria décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation, d'incident lié à une mauvaise utilisation par le Client et/ou le Bénéficiaire, d'acte de vandalisme, de perturbations, de panne, de piratage ou de tout événement technique qui entrainerait un dysfonctionnement qui pourrait, sur une période donnée, empêcher l'accès au service.